

Subvention de fonctionnement

Chantiers de Jeunes Bénévoles

Délibération du 19 décembre 2018

Associations

OBJECTIF DE L'INTERVENTION

Cette intervention a pour objectif de soutenir les associations puydômoises organisatrices de chantiers de jeunes bénévoles se déroulant dans le Puy-de-Dôme.

OBJET DE L'INTERVENTION

Aide aux associations puydômoises ayant l'agrément "Jeunesse Education Populaire" délivré par les services de l'Etat.

BÉNÉFICIAIRES ET CONDITIONS

Les associations organisant des chantiers de jeunes bénévoles situés en zone urbaine ou rurale, d'une durée minimum de deux semaines, en direction des jeunes de 16 à 25 ans.

Les chantiers doivent être conformes à la législation en vigueur, être encadrés par une équipe pédagogique et avoir pour but la réalisation d'une mission concrète, d'intérêt général : restauration du patrimoine local bâti, aménagement d'espaces naturels...

Ils doivent répondre à des objectifs communs validés par les acteurs concernés (Etat, collectivités partenaires, associations, acteurs de proximité...).

MONTANTS DE L'AIDE

Le montant attribué aux associations puydômoises organisatrices de chantiers de jeunes bénévoles sera évalué en fonction de l'intérêt départemental présenté par chaque chantier.

Le montant de l'aide est plafonné à 2 000 € dans la limite des crédits disponibles.

La décision est de la compétence de la Commission permanente du Conseil départemental.

MODALITÉS DE L'AIDE ET COMPOSITION DU DOSSIER

Pour toute demande de subvention, l'association devra faire parvenir au Conseil départemental **avant le 15 mars de l'année en cours**, les pièces suivantes :

- une demande écrite sollicitant l'attribution d'une subvention départementale,
- le formulaire-type de demande de subvention (cerfa n° 12156*05),

- la fiche projet de chaque chantier (document remis par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale),
- les statuts de l'association (pour une première demande),
- un Relevé d'Identité Bancaire.

CONTACT

Conseil départemental du Puy-de-Dôme
Direction Accompagnement Développement Culturel des Territoires
Service Subventions Culture, Sport et Ressources itinérantes
Tel : 04 73 42 35 51